



Délibération

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze octobre deux mil dix-neuf, s'est réuni Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

En exercice : 82 - Présents : 56 - Absents : 26 dont 3 Pouvoirs

N°	Prénom NOM	P	Abs Pv	Abs	N°	Prénom NOM	P	Abs Pv	Abs
1	VASSE Jean-Marc	1			44	PREVEL Willy	1		
2	PRUNIER Ghislaine	1			45	WITVOET Janny			1
3	LACHEVRE Gilbert	1			46	LEFEBVRE Joël	1		
4	LAVENU Joëlle	1			47	DESCHAMPS Sonia			1
5	SAUL Régis	1			48	NEVEU Fabrice			1
6	CRAQUELIN Paule	1			49	MALANDAIN Jacques	1		
7	DELACROIX Bruno	1			50	LEPRON Dominique	1		
8	COUSIN Sophie	1			51	REGNIER Hervé			1
9	CAVELIER Stéphane	1			52	ROSCHENKO Cyrielle	1		
10	DRU Daniel	1			53	LESEIGNOUX Véronique			1
11	LAVICE Joël	1			54	CLATOT Guillaume			1
12	HAMEL Jean-Louis	1							
					56	LEROUX Sylvie	1		
14	DAMBRY Frédéric	1			57	BLOND Eric	1		
15	HEBERT Alain	1			58	SINEAU-PATRY Cécile	1		
16	MABIRE Aurélie	1			59	MASSON Laurence			1
17	HENNEBERT Michel			1	60	DUPARC Sylvain	1		
18	ANNE Françoise	1			61	DESLANDES Michel	1		
19	LAPOUYADE Nicolas			1	62	HEURTEL Sylvain			Pouvoir S Cavelier
20	MECHIN Jean-Michel	1			63	LEVESQUE Nathalie	1		
21	VARNIER Daniel	1			64	DENISE Christian	1		
22	LEROUX Patrick			1	65	LECARON Caroline	1		
23	LEBAS Pascal	1			66	CARPENTIER Julien	1		
24	DEVAUX Charlie	1			67	GREAUME Daniel	1		
25	LEVESQUE Yvette	1			68	LAVENU Catherine	1		
26	DURAND Christian			1	69	DEZAILLES Wilfrid	1		
27	LEGENTIL Martine	1			70	FOURNIER Dominique			1
28	LEBER Nathalie			1	71	HANGARD Sabrina			1
29	HUBY Pascal	1			72	DUVAL Emeline			1
30	LEDUN Olivier	1			73	BULARD Mickaël	1		
31	THUILLIER Philippe			1					
32	BONNAMY Sophie			1	75	CORBEL Sylvain	1		
33	MICHEL Stéphane			1	76	GESLAIN Fabienne	1		
34	GUEROULT Rémy	1			77	POUPON Bruno			1
35	LEMARECHAL Jean	1			78	MARICAL Sophie	1		
36	LEPILLER Didier	1			79	LECARPENTIER Stéphane	1		
37	LEDUN Laurent	1			80	MION Pascal			1
38	DELVAUX Anne			1	81	MYMWCHOD Corinne	1		
39	DESCHAMPS William			1	82	DAUBERCOURT Corinne			Pouvoir à J Lefebvre
40	BENARD-DUSSEAU M-Ch	1							
41	GALLAIS Jean-Yves	1			84	MASCLAUX Cyril	1		
42	THOMINOT Erwan	1			85	LAINÉ Karine			1
43	GREAUME Hervé			Pouvoir G Lachèvre	86	DUBOC Martine	1		
		31	3	10			25	3	13

Madame Cyrielle Roschenko est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 3.1.1

Objet de la délibération : Contrat d'engagement éducatif : rémunérations

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L432-1 à L432-6 et D432-1 à D432-9

Vu la délibération n° 3.2.1 en date du 5 septembre 2019 fixant les rémunérations des animateurs en contrat d'engagement éducatif durant l'année scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré,

COMPLETE la précédente délibération comme suit :

Directeur adjoint	90 € brut par jour
--------------------------	---------------------------

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.1.2

Objet de la délibération : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'adaptation du tableau des emplois tenant compte des besoins à pourvoir pour l'année scolaire 2019/2020, dans le cadre du centre de loisirs,

Après en avoir délibéré,

Décide de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre de postes	Suppression / Création	Nouveau nombre de postes	Effectifs pourvus
Adjoint Technique territorial	C	28,00	0	2	2	0
Adjoint d'animation	C	32,00	0	1	1	0
Adjoint d'animation	C	16,25	0	1	1	0

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



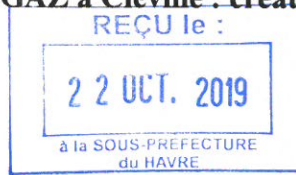
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.2.1

Objet de la délibération : SAS E'CAUX BIOGAZ à Cléville : création d'une usine de méthanisation : avis

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil Municipal,

Vu la demande du 17 juillet 2019 par laquelle la SAS E'CAUX BIOGAZ, dont le siège social est 479 Route du Mont au Roux à Cléville, sollicite l'enregistrement de la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation située à l'adresse précitée,

Vu les plans et autres documents joints à cette demande,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2019 portant consultation du public sur la demande présentée par la SAS E'CAUX BIOGAZ concernant la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation située à Cléville 479 Route du Mont aux Roux

Vu la mise à disposition du public du dossier déposé par ladite SAS. du 24 septembre 2019 au 22 octobre 2019 en Mairie de Cléville ainsi qu'en mairie de Alvimare, Ecretteville-les-Baons et Terres-de-Caux (commune historique de Bermonville) concernées par le rayon d'affichage

Après en avoir délibéré, et voté par 26 voix pour, 10 voix contre et 23 abstentions,

EMET un avis favorable à la demande de création d'une usine de méthanisation déposée par la SAS E'CAUX BIOGAZ, dont le siège social est situé 479 Route du Mont au Roux à Cléville.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019
Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.2.2

Objet de la délibération : SDE76 : modifications des statuts

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2019/06/21-04 du SDE76,



Considérant que les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 permettent :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

Considérant que ces nouveaux statuts prévoient également le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées, mais aussi des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :

- la transition énergétique,
- l'équipement énergétique de son territoire,
- la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
- le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
- la production d'énergie d'origine renouvelable,
- les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
- la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
- la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.

Considérant que les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76, ci-annexés

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019
Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.2.3

Objet de la délibération : SDE76 Commune déléguée de Fauville en Caux

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par SDE76 pour la commune déléguée de Fauville en Caux, décrit comme suit :



<i>AVP – M 1900 – 1-1-2 - Fauville en Caux – Gendarmerie</i>			
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>	<i>Participation SDE76</i>	<i>Reste à financer par Terres de Caux</i>
EXTENSION DE RESEAUX			
Réseaux électriques	70.740,00	67.792,50	2.947,50
Réseau d'éclairage public	13.308,00	10.535,50	2.772,50
TOTAL	84.048,00	78.328,00	5.720,00
ECLAIRAGE PUBLIC			
EP éligible à la MDE	14.077,90	11.262,32	2.815,58
EP hors MDE	23.323,92	15.160,55	8.163,37
Non subventionnable HT	/	/	/
TVA (récupérée via FCTVA)	7.480,36	/	7.480,36
TOTAL	44.882,18	26.422,87	18.459,31

Après en avoir délibéré,

Annule la délibération n° 3.3.2-3 du 11 avril 2019

Adopte le projet ci-dessus présenté.

Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2019 pour un montant de 24.179,31 € TTC et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.3.1

Objet de la délibération : Cession Parcelle AD 149 – Monsieur DHAINAUT Yoann

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaines en date du 7 décembre 2015,

Considérant la proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section AD numéros 149 et 150 pour la somme de 10.000€ hors frais d'actes,

Après en avoir délibéré,

Accepte la cession de la parcelle cadastrée section AD n° 149 sise rue des Garennes au profit de Monsieur et Madame Yoann DHAINAUT pour la somme de 10.000 €

Dit que les frais d'acte seront supportés par les acquéreurs

Désigne l'Etude de Maître Thuillier-Fijalkowski pour régulariser les actes notariés,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.



Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville



Commune de TERRES-DE-CAUX
2019-10-17

Délibération n° 3.4.1

Objet de la délibération : 101^{ème} congrès des Maires : Prise en charge des frais de missions

Monsieur le Maire, et les membres de la Délégation, ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le déplacement d'une délégation municipale au congrès des Maires de France du 19 au 21 novembre 2019 à Paris

Après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge par la Commune de Terres-de-Caux, des frais de mission de la délégation municipale pour le 101^{ème} congrès.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.3 a)

Objet de la délibération : Fauville en Caux : location de la salle des spectacles : tarif intervention du technicien

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n° 3.3.3 en date du 16 mai 2019 fixant, à compter du 1^{er} juin 2019, les tarifs de location des salles de Terres-de-Caux,

Considérant que la salle des spectacles de la Rotonde, équipée d'un dispositif d'éclairage et d'un système de vidéo-projection avec écran rétractable avec commande à distance, peut être mise à disposition avec le technicien en charge de la régie,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant de l'intervention du technicien à la somme de 30 €/heure, majoré en fonction des horaires d'occupation, de nuit et/ou dimanche

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019
Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.3 b)

Objet de la délibération : Salle des spectacles : tarif « Pass Culture »

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n° 3.4.4 en date du 27 juin 2019 fixant les tarifs de la saison culturelle 2019-2020

Vu la mise en place du Pass Culture, à compter de la programmation 2019-2020, pour permettre de bénéficier de tarifs réduits sur les spectacles de la programmation culturelle de la salle des spectacles de la Rotonde mais également des autres salles partenaires,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant du Pass Culture à 10 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Sté-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.4

Objet de la délibération : Salle des Hallettes –rez-de-chaussée- Place Gaston Sanson : tarifs de location

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la disponibilité de la salle des Hallettes Place Gaston Sanson, au rez-de-chaussée,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location comme suit :

- ✓ Journée : 10 €
- ✓ ½ journée : 5 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.



Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.5

Objet de la délibération : SPL CinéSeine : diffusion d'une séance de cinéma : facturation à l'Amicale des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu l'organisation, par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Fauville en Caux, d'une animation au profit des enfants de l'amicale, le samedi 12 janvier 2019, comprenant la diffusion d'un dessin d'animation « Astérix »,

Vu la facturation de cette séance par la SPL CinéSeine à la commune de Terres-de-caux, d'un montant forfaitaire de 338 € HT (356,59 € TTC)

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un titre de recettes à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 356,59 € pour cette prestation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.6

Objet de la délibération : Commune déléguée de Saint-Pierre-Lavis : repas des anciens

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil municipal,

Vu l'organisation du repas annuel des anciens qui s'est déroulé le 22 septembre 2019 au restaurant du Lac de Caniel sis Rue du Dessous des Bois à Vittefleury

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs suivants :

- **Personnes âgées de 63 ans et plus : repas offert**
- **Personnes âgées de – de 63 ans habitant la commune : 20 €**
- **Personne extérieure accompagnante : plein tarif**

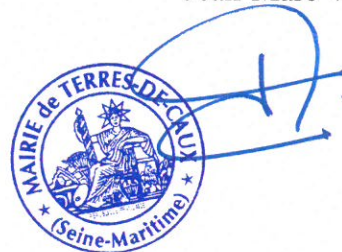
DIT qu'un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque participant en fonction des tarifs ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019
Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.7

Objet de la délibération : Décision Modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.2.1 d'approbation du BP du budget principal de Terres de Caux le 11 avril 2019,

Vu la décision modificative n°1 votée le 5 septembre dernier,

Considérant l'avancement du projet architectural de l'extension de l'école maternelle Camille Claudel, et la consommation des crédits prévus au budget.

Considérant les régularisations sur les comptes de cautionnement demandées par le Trésor Public, pour des anciens locataires ne résidant plus dans le parc privatif de la Commune,

Considérant le besoin d'acquérir un engin de manutention pour le service technique,

Après en avoir délibéré, DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
165	Dépôts et cautionnement	1 200
21318-221	Autres bâtiments publics	-40 000
21571-205	Matériel roulant	40 000
2031-207	Frais d'études	27 600
2151-217	Réseau de voirie	-27 600
Recettes		
10226		1 200
Solde Opérations		0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019
Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.8

Objet de la délibération : APCP n°7- Pôle scolaire de Fauville en Caux – école Camille Claudel

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 2.7.5.f) du 17 mars 2016 créant une APCP d'un montant global de 343 200 € TTC pour la réhabilitation de la toiture de l'école Maternelle Camille Claudel,

Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune de Terres-de-Caux,

Vu les délibérations : n°3.1.d) votée le 27 avril 2017, n°3.1.7 du 12 avril 2018 et n°3.2.4 e) votée le 11 avril 2019 modifiant l'objet, le montant, la durée et la répartition des crédits de paiement de l'AP,

Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres-de-Caux et le dépôt des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Camille Claudel,

Considérant le montant des dépenses d'investissement réalisées à ce jour,

Considérant l'avancement du projet et les estimations des dépenses restant à payées jusqu'au 31 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur l'année en cours et les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1 783 600 €	0 €	0€	39 899,96 €	77 600 €	693 480 €	972 620,04 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.9

Objet de la délibération : Dynamique commerciale : subvention

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'organisation d'un marché de Noël par la Dynamique Commerciale durant le mois de Décembre, nécessitant l'acquisition de 12 chalets

Vu la demande, par la dynamique commerciale, d'un soutien financier auprès de la commune pour l'acquisition des 12 chalets d'une part et la demande d'assurer le stockage de ces 12 chalets dans un bâtiment communal, d'autre part

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le stockage des 12 chalets acquis par la Dynamique commerciale dans un local communal

DECIDE de soutenir financièrement cette acquisition à hauteur d'une aide de 25 % HT, plafonnée à 5000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la Dynamique commerciale

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.10 a)

Objet de la délibération : Vidéo Protection : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2334-36,

Vu la délibération du 11 avril 2017 décidant d'adhérer au groupement de commandes,

Vu la délibération du 14 septembre 2017 confirmant la décision d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marchés publics de fournitures de tous types, pour les besoins propres de chacun des membres dudit groupement, en vue de la mise en œuvre de systèmes de vidéo-protection,

Considérant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en matière d'équipement de vidéosurveillance,

Considérant le programme de travaux, selon la dernière estimation, détaillé comme suit :

Lieu	Montant HT
Carrefour du Pot Cassé	12.208,91€
Carrefour Cœur de Caux (SUPER U)	12.930,57 €
Espace Lecoutre	21.248,31 €
Place Gaston Sanson	16.016,22 €
Complexe sportif et collège	20.418,63 €
	82.822,64 €

Après en avoir délibéré, et voté par 59 voix pour et 3 abstentions,

Décide de demander une subvention à hauteur de 25% du montant HT éligible auprès de la DETR

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

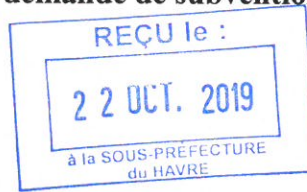
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.4.10 b)

Objet de la délibération : Vidéo Protection : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2334-36,

Vu la délibération du 11 avril 2017 décidant d'adhérer au groupement de commandes,

Vu la délibération du 14 septembre 2017 confirmant la décision d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marchés publics de fournitures de tous types, pour les besoins propres de chacun des membres dudit groupement, en vue de la mise en œuvre de systèmes de vidéo-protection,

Considérant le programme de travaux, selon la dernière estimation, détaillé comme suit :

Lieu	Montant HT
Carrefour du Pot Cassé	12.208,91€
Carrefour Cœur de Caux	12.930,57 €
Espace Lecoutre	21.248,31 €
Place Gaston Sanson	16.016,22 €
Complexe sportif et collège	20.418,63 €
	82.822,64 €

Après en avoir délibéré, et voté par 59 voix pour et 3 abstentions

Décide de demander une subvention à hauteur de 25 % du montant HT éligible auprès du département 76

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.5.1

Objet de la délibération : Décision Modificative n°1 du budget annexe de gendarmerie

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.2.3 d'approbation du budget primitif du budget annexe de gendarmerie de Terres-de-Caux le 11 avril 2019,

Considérant la volonté de la Banque des Territoires de disposer de l'affichage budgétaire de la totalité de l'emprunt

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
2313-101	En cours de construction	1 504 427
Recettes		
1321-101	Etat	-1 078 224
1641-101	Emprunts en euros	2 582 651
Solde Opérations		0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019
Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



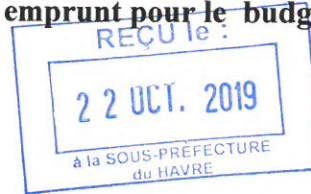
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.5.2

Objet de la délibération : Contractualisation d'un emprunt pour le budget annexe de gendarmerie

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.2.3 d'approbation du BP du budget annexe de gendarmerie de Terres-de-Caux le 11 avril 2019,

Considérant la nécessité de contractualisation d'un emprunt pour l'équilibre financier du projet de construction du casernement et la modularité de celui-ci pour faire face à l'échéancier des travaux,

Considérant la proposition suivante faite par la Banque des Territoires :

Montant de l'emprunt	périodicité	Taux	Durée	Déblocage des fonds	Amortissement du capital	Date de la première échéance
1 100 000 €	annuelle	variable indexé : 1% + livret A	40 ans	Préfinancement progressif en fonction des besoins (pendant 24 mois)	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Paiement en fin de préfinancement

Considérant les frais d'instruction du dossier qui s'élèvent à 660 €

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition d'emprunt à hauteur de 1 100 000 € de la Banque des Territoires pour une durée de 40 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

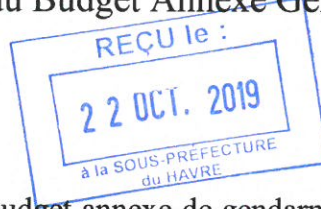
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
St-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.5.3

Objet de la délibération : APCP n°1 du Budget Annexe Gendarmerie

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,



Vu la délibération n° 3.10.2-1 de création du budget annexe de gendarmerie de la commune de Terres-de-Caux,

Vu la délibération n°3.2.4 a) du 11 avril 2019 de création d'une Autorisation de Programme pluriannuelle pour le projet de construction du Casernement de gendarmerie,

Vu les délibérations n° 3.5.1 et n° 3.5.2 votées séance tenante, portant réciproquement sur la contractualisation de deux emprunts et la décision modificative de la section d'investissement du budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier la répartition des Crédits de Paiement de l'AP, sur l'année en cours et les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération, comme suit :

APCP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
4 161 333 €	2 752 827 €	992 373 €	416 133 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 21 OCT. 2019

Affichage en mairie : 30 OCT. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville